



Demande d'une fiche de retenue d'impôt pour salariés intérimaires

(ne tombant pas sous l'application de l'imposition forfaitaire prévue par l'article 137, alinéa 5a L.I.R.)

Demandeur

Nom - prénom	1		2	
Date de naissance / n° d'identification national	3			
	année	mois	jour	
Profession, genre d'activité	4			
Téléphone en journée / adresse courriel	5			
Numéro - rue	6	7		
Code postal - localité -pays	8	9	10	

demande par la présente une fiche de retenue d'impôt pour mon emploi en tant que salarié intérimaire auprès de

Entreprise de travail intérimaire	11			
Matricule employeur	12			
Numéro - rue	13	14		
Code postal - localité -pays	15	16	17	

L'emploi en question commence le	18
L'emploi en question prend fin le	19
Le salaire horaire convenu s'élève à *	20

Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)». https://impotsdirects.public.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)». https://impotsdirects.public.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html

Fait à _____, le _____

Signature

* Les salariés intérimaires touchant un salaire horaire dépassant 25€ sont exclus de l'imposition forfaitaire et doivent disposer d'une fiche de retenue d'impôt contrairement à l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 17 décembre 2021 portant exécution de l'article 137, alinéa 5a L.I.R.